

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
MRC de Pierre-De Saurel
Province de Québec

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 570-2023

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 570-2023.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté, par résolution à sa séance ordinaire du 6 mars 2023, le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 570-2023 qui vise entre autres, à assurer un contrôle de la démolition des immeubles dans un contexte de rareté des logements, à protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, ainsi qu'à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite de la démolition d'un immeuble;

QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1), ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 30 mars 2023, à compter de 18 h**, à la salle du Conseil au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou tout autre membre désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet;

QUE les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement **n° 570-2023** relatif à la démolition d'immeubles énumère entre autres, les conditions d'exercice du Comité de démolition, le contenu et les documents exigés pour effectuer une demande, son cheminement ainsi que les obligations liées à la délivrance du certificat d'autorisation de même que les pénalités en cas d'infraction;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au secrétariat du Centre de services municipaux situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine durant les heures normales d'ouverture;

FAIT et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 10 mars 2023.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
Directeur général et greffier-trésorier